

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 30 janvier 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, M. Hanotin, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à M. Troussel  
M. Constant donnant pouvoir à M. Molossi  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Thibault, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, Mme Maroun, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 04-01 du 30 janvier 2020

### **AVANCE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2020 À L'ASSOCIATION EXÉCUTIVE DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT SEINE-SAINT-DENIS TOURISME – AVENANT.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

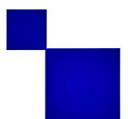
Vu la demande de l'association exécutive de l'agence de développement Seine-Saint-Denis Tourisme (anciennement Comité Départemental du Tourisme),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE une avance de 697 140 euros sur la subvention de fonctionnement 2020 à l'Association exécutive de l'Agence de développement Seine-Saint-Denis Tourisme ;

- APPROUVE l'avenant à la convention entre le Département et l'Association exécutive de l'Agence de développement Seine-Saint-Denis Tourisme, dont projet ci-annexé ;



- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

N'ayant pas pris part au vote :  
*Mme Valls, Mme Saïd-Anzum*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*